

L'instruction est obligatoire dès 3 ans ! Comment s'inscrire à l'école ?




MES DEMARCHES

POUR S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

Votre enfant a 3 ans ou va avoir 3 ans cette année, alors il doit être inscrit à l'école.

- 1** Inscrivez vous à la mairie au printemps (livret de famille, justificatif de domicile). La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et vous attribuera une école.
- 2** Contactez le directeur ou la directrice de l'école pour prendre rendez-vous. Votre inscription sera confirmée sur présentation du certificat d'inscription et d'un justificatif des vaccinations obligatoires.
- 3** Vous pourrez visiter l'école et découvrir les différentes classes. Il est parfois possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant. Vous aurez les premières informations pour faciliter ce premier jour de classe.


**ACADÉMIE
DE POITIERS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime